FONDATION LANGLOIS
(FONDATION DE L'OUEST)
Fondation rcconnue d'utilité publique
Par décret en date du 18 juin 1974
17 rue Emile Souvestre, 35000 RENNES

Rennes, le 23 mai 2025

CONVOCATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 JUIN 2025

Monsieur ,

Nous adressons ce jour aux membres de notre Conseil d'Administration l'invitation à la prochaine réunion qui se tiendra le mercredi 4 juin 2025, à quatorze heures trente, au siège de la Fondation, 17 rue Emile Souvestre, à Rennes, selon l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2024.
- Rapport de gestion 2024 et rapport financier, bilan, comptes de résultats, états financiers et annexe, établis par le Bureau du Conseil d'Administration : commentaires,
- Lecture par le Commissaire aux comptes de son rapport sur les comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation de ces documents, ainsi que du budget prévisionnel de fonctionnement de la Fondation pour l'année 2024,
- Affectation du résultat 2024 en référence à l'article 10 des statuts et aux dispositions spécifiques constatées sur l'exercice 2024,
- Informations sur l'activité spécifique de la Fondation au cours des six mois écoulés.

Questions diverses.

Un sous-dossier, contenant les rapports et documents, vous sera adressé.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre part à cette réunion en votre qualité de membre du Conseil d'Administration de notre Fondation.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre part à cette réunion en votre qualité de membre du Conseil d'Administration de notre Fondation.

Au cas où vous ne pourriez pas assister personnellement à cette réunion, nous vous rappelons qu'il vous est possible de vous faire représenter par un autre administrateur.

À cette fin, une formule de procuration est jointe à la présente convocation qui devra être remise au mandataire ou adressée au siège de la Fondation, ou bien envoyée par mail, dûment complétée, datée et signée.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

M. Olivier JOBBE DUVAL

Fondation.langlois@gmail.com

Cabinet de la Foye
et Associés
Audit et Expertise Comptable

FONDATION LANGLOIS
17 rue Emile Souvestre
35000 RENNES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Le Vivalis – 12 A rue du Pâtis Tatelin – 35700 RENNES
Tél. : 02 99 38 88 60 – Email : cdlfa@orange.fr
Société inscrite à la Compagnie Régionale de Rennes - Sarl au capital de 10 000 €
RCS Rennes 803 037 787 - N° TVA Intracommunautaire FR 33 803 037 787

commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation Langlois

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Langlois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Investigations spécifiques

Des recoupements ainsi que des démarches spécifiques ont été réalisés à partir de questionnaires déterminés. La mise en œuvre d'axes d'audit complémentaires a été effectuée.

Audit méthodologique des comptes

La méthode d'analyse par cycle de fonctionnement a permis enfin de corroborer les points évoqués ci-dessus. Elle a été également l'occasion d'affiner les points d'analyse qui méritaient une attention particulière. Les cycles retenus ont été : les fonds propres, les immobilisations, les achats, les produits, la trésorerie, les autres actifs, les autres passifs, les autres opérations de gestion.

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

Cabinet de la Foye
et Associés
Audit et Expertise Comptable

FONDATION LANGLOIS
17 rue Emile Souvestre
35000 RENNES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Le Vivalis – 12 A rue du Pâtis Tatelin – 35700 RENNES
Tél. : 02 99 38 88 60 – Email : cdlfa@orange.fr
Société inscrite à la Compagnie Régionale de Rennes - Sarl au capital de 10 000 €
RCS Rennes 803 037 787 - N° TVA Intracommunautaire FR 33 803 037 787

commissaire aux comptes

Audit et contrôles complexes

L'intégralité des écritures comptables ont été analysées à partir de plusieurs critères déterminants permettant ainsi une appréciation de la qualité et de la conformité des schémas d'écritures au regard de la sécurité de l'information comptable et financière.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 2 mai 2025

E. DE LA FOYE
COMMISSAIRE AUX COMPTES, MEMBRE
DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN ACTIF

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

	ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023
			Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
		1	A	B	C	D
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2				
	Frais d'établissement	3				
	Autres immobilisations incorporelles	4	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en-cours	5				
		6				
	Sous-total	7	-	-	-	-
		8				
	IMMOBILISATION CORPORELLES	9				
	Terrains	10	11 649 366,49		11 649 366,49	1 148 560,29
	Constructions	11	35 248 355,03	791 722,65	34 456 632,38	10 353 459,80
	Installations techniques, Matériel et outillage	12				
	Autres immobilisations corporelles	13	29 314,93	23 889,15	5 425,78	5 140,60
	Immobilisations corporelles en-cours	14	220 272,67	-	220 272,67	
	Avances et acomptes	15	-		-	-
		16				
	Sous-total	17	**47 147 309,12**	**815 611,80**	**46 331 697,32**	**11 507 160,69**
		18				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19				
	Participations et créances rattachées	20	5 002 172,00	-	5 002 172,00	8 997 874,83
	Autres titres immobilisés	21	673 200,00		673 200,00	673 200,00
	Prêts	22	-		-	-
	Autres immobilisations financières	23	-	-	-	-
		24				
	Sous-total	25	**5 675 372,00**	**-**	**5 675 372,00**	**9 671 074,83**
		26				
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	27	**52 822 681,12**	**815 611,80**	**52 007 069,32**	**21 178 235,52**
		28				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	29				
	Matières premières, approvisionnements	30	-		-	-
	En-cours de production de biens	31				
	En-cours de production de services	32				
	Produits intermédiaires et finis	33				
	Marchandises	34				
	Avances et acomptes versés sur commandes	35				
	Sous-total	36	-	-	-	-
		37				
	CRÉANCES	38				
	Clients et comptes rattachés	39	-	-	-	-
	Autres créances	40	40 198,37	-	40 198,37	15 463,48
		41				
	Sous-total	42	40 198,37	-	40 198,37	15 463,48
		43				
	Valeurs mobilières de placements	44	-	-	-	-
	Disponibilités	45	5 047 678,55		5 047 678,55	2 350 326,95
		46				
	Sous-total	47				
		48				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	49	**5 087 876,92**	**-**	**5 087 876,92**	**2 365 790,43**
		50				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	51	-		-	-
		52				
	TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	53	-	-	-	-
		54				
	TOTAL GENERAL	55	57 910 558,04	815 611,80	57 094 946,24	23 544 025,95

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN PASSIF

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

	PASSIF		Exercice clos le 31/12/2024 Net	Exercice clos le 31/12/2023 Net
		1		E
FONDS PROPRES ET RESERVES	Fonds propres et réserves	2		
	Fonds de dotation	3	1 436 506,70	801 238,98
	Fonds succession Monsieur Langlois	4	1 325 108,73	1 325 108,73
	Fonds succession Madame Langlois	5	5 817 011,92	5 817 011,92
	Fonds de réserve	6	14 702 709,81	8 985 300,28
		7	-	-
		8	-	-
	Autres réserves	9	-	-
	Report à nouveau	10	-	-
	Résultat de l'exercice	11	18 693 978,48	6 352 677,25
	Sous-total	12	41 975 315,64	23 281 337,16
	Autres fonds propres et réserves	13		
		14		
	Fonds propres avec droit de reprise	15	-	
		16	-	
		17	-	-
	Autres réseves et provisions réglementées	18	-	
		19	-	
		20	-	
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	21	-	
	Provisions réglementées	22	-	
	Droit des propriétaires (Commodat)	23	-	
		24		
	Sous-total	25	-	-
		26		
	Provisions pour risques et charges	27	-	-
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	28	-	
	Fonds dédiés sur autres ressources	29	12 000 000,00	
	TOTAL DES FONDS PROPRES ET RESERVES	30	**53 975 315,64**	**23 281 337,16**
		31		
DETTES	DETTES FINANCIERES	32		
	Emprunts auprès des établissements de crédits	33	-	-
	Emprunts et dettes financières diverses	34	3 082 382,02	132 501,58
		35		
	Sous-total	36	3 082 382,02	132 501,58
		37		
	Avances et acomptes reçues sur commande	38	-	-
		39		
	DETTES D'EXPLOITATION	40		
	Dettes fournisseurs	41	-	-
	Dettes fiscales et sociales	42	6 744,10	-
	Autres dettes	43	30 504,48	130 187,21
	Sous-total	44	37 248,58	130 187,21
		45		
	Dettes sur immobilisations	46	-	-
	Autres dettes	47	-	-
	TOTAL DES DETTES	48	**3 119 630,60**	**262 688,79**
		49		
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	50	-	-
		51		
	TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	52	-	-
		53		
	TOTAL GÉNÉRAL	54	57 094 946,24	23 544 025,95

Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

	Éléments d'analyse		Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
			Net	Net
		1	G	H
PRODUITS D'EXPLOITATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	2		
	Ventes de marchandises	3	-	
	Production vendue de biens	4	-	
	Prestations de services	5	1 211 495,43	135 079,73
	Production stockée	6	-	-
	Production immobilisée	7	-	-
	Subvention d'exploitation	8	-	-
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9	-	-
	Transferts de charges	10	-	-
	Autres produits	11	188,66	50,00
		12		
	PRODUITS D'EXPLOITATION	13	**1 211 684,09**	**135 129,73**
		14		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	15	-	-
	Variation de stock	16	-	-
	Achats d'approvisionnements	17	-	-
	Variation de stock	18	-	-
	Autres achats et charges externes	19	297 185,19	56 581,41
	Impôts, taxes et versements assimilés	20	37 807,46	4 834,00
		21		
	CHARGES DE PERSONNEL	22		
	Salaires et traitements	23	41 961,28	28 055,34
	Charges sociales	24	18 564,85	20 589,22
		25		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26		
	Dotations aux amortissements	27	557 499,17	119 231,19
	Provisions sur immobilisations	28	-	-
	Provisions sur actif circulant	29	-	-
	Provisions pour risques	30	-	-
	AUTRES CHARGES	31		
	Libéralités Recherche Scientifique	32	308 000,00	365 750,00
	Libéralités Sauvegarde du Patrimoine	33	900 600,00	631 000,00
	CHARGES D'EXPLOITATION	34	**2 161 617,95**	**1 226 041,16**
	Résultat d'exploitation	35	**- 949 933,86**	**- 1 090 911,43**
		36		
PRODUITS FINANCIERS	Produits de participations	37	961 013,06	1 346 569,25
	Produits d'autres valeurs mobilières	38	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	39	17 713,45	15 981,36
	Reprises sur provisions et transferts	40	-	-
	Différence positive de change	41	-	-
	Produits nets sur cession de VMP	42	-	-
		43		
	PRODUITS FINANCIERS	44	978 726,51	1 362 550,61
		45		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions	46	-	-
	Intérêts et charges assimilées	47	-	-
	Différences négatives de change	48	-	-
	Charges nettes sur cessions de VMP	49	-	-
		50		
	CHARGES FINANCIERES	51	-	-
	Résultat financier	52	**978 726,51**	**1 362 550,61**
	Résultat courant avant impôts	53	**28 792,65**	**271 639,18**

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

	Éléments d'analyse		Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
			Net	Net
			G	H
PRODUITS EXCEPTIONNELS		54		
	Produits sur opérations de gestion	55	34 660 888,66	7 787 703,14
	Produits sur opérations en capital	56	-	-
	Reprises sur provisions et transferts	57	-	-
		58		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	59	34 660 888,66	7 787 703,14
		60		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		61		
	Charges sur opérations de gestion	62	-	-
	Charges sur opérations en capital	63	3 995 702,83	1 706 665,07
	Dotations exceptionnelles	64		-
		65		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	3 995 702,83	1 706 665,07
		67		
	Résultat exceptionel	68	30 665 185,83	6 081 038,07
		69		
	Report en fonds dédiés	70	12 000 000,00	-
	Impôts sur les bénéfices	71	-	-
		72		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	73	18 693 978,48	6 352 677,25

Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Les faits majeurs de l'exercice concernent principalement la mise en œuvre des décisions prises par la Fondation de diversifier ses placements. Une option significative a été prise dans le domaine des placements immobiliers. Cette décision s'est traduite par l'obtention d'une plus-value importante. L'affectation de cette plus-value à la réévaluation du Fonds de dotation a été appliquée en raison de son caractère "non comsomptible". Sans que cela soit obligatoire, il a été décisé dans un souci d'harmonisation des comptes de l'appliquer aux autres fonds qui ont tous un caractère consomptible.

Sont joints à ces états, notre rapport financier et notre rapport de gestion, résumant notre activité générale, détaillant notre bilan et notre compte de résultat, et proposant à notre Conseil d'Administration notre budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année en cours.

PRINCIPES - REGLES - METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Fondation Langlois sont présentés conformément au Plan Comptable Général ainsi qu'au règlement n° 99-01 définissant les règles comptables spécifiques aux fondations. Concernant les comptes de fonds propres et réserves, les comptes annuels, faisant l'objet du présent document, tiennent compte également des recommandations contenues dans le référentiel de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables réservé au droit comptable appliqué. Il est également important de préciser que le bilan passif présenté s'entend avant répartition, puisque le résultat est exclusivement affecté par les instances statutaires. Il est à noter également que les comptes annuels se réfèrent au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

En ce qui concerne les investissements immobiliers de placements, les critères associés aux biens sont :

- Quote part, du prix de revient des biens, affectée aux terrains : 25%
- Durée d'amortissement du composant affecté à la structure : 47,5 ans
- Durée d'amortissement du composant affecté aux gros travaux : 27,5 ans
- Les autres durées sont analysées au regard du caractère spécifique des biens concernés

Notre bilan s'entend avant l'affectation du résultat, laquelle doit, conformément à l'article 10 de nos statuts, être soumise à l'approbation de notre Conseil d'Administration qui est notre assemblée délibérante.

Emmanuel de la Foye
Expert aux comptes

INFORMATIONS RELATIVES au BILAN et au COMPTE DE RESULTAT

Les comptes présentés au bilan "ACTIF" et au bilan "PASSIF" nécessitent des compléments d'informations. Des documents d'analyses complémentaires sont présentés ci-après. Ils décrivent les mouvements de l'exercice au regard des postes en début d'exercice et en fin d'exercice.

Au BILAN, notre fonds de dotation et notre fonds de réserve se sont accrus respectivement de 10% et de 90% de notre résultat 2023 qui était de 6 352 677,25 Euros.

Nos comptes financiers y figurent pour 5 047 678,55 Euros, contre 2 350 326,95 Euros au 31 décembre 2023.

Au COMPTE de RESULTAT, les dividendes perçus de nos actions en 2024 ont été en diminution de 385 556,19 Euros par rapport à ceux de 2023.

Le total des libéralités que nous avons versées en 2024 est de 1 208 600 Euros, soit 308 000 Euros pour la Recherche scientifique et médicale, et 900 600 Euros en faveur de la sauvegarde du patrimoine, ceci sur l'ensemble de notre aire géographique qui, rappelons-le, s'étend de la Basse-Normandie au Poitou-Charentes.

Enfin, le résultat de l'exercice 2024 est de 18 693 978,48 Euros. Il se compose notamment du résultat exceptionnel pour 30 665 185,83€ (30 624 814,08€ lié à la plus value de cession des titres) et -12 000 000€ lié aux reports en fonds dédiés.

AUTRES INFORMATIONS

Des investissements immobiliers ont été réalisés pour un montant total cumulé de 37 854 250€ pour les murs commerciaux et 8 743 216€ pour les murs d'habitation.

L'estimation de nos valeurs financières au 31 décembre 2024 totalise 30 082 791 Euros.

Et notre ligne or-lingots est de 5 322 358 Euros alors qu'elle était de 3 963 564 Euros un an auparavant.

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN ACTIF

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Les mouvements de l'exercice

Eléments d'analyse	Début de l'exercice	Mouvements	Fin de l'exercice
Actif Immobilisé			
Immobilisations brutes			
• **Immobilisations incorporelles**			
Sous-total	-	-	-
• **Immobilisations corporelles**			
Terrains	1 148 560,29	10 500 806,20	11 649 366,49
Immeubles	10 629 737,85	24 618 617,18	35 248 355,03
En cours	-	220 272,67	220 272,67
Mobilier & matériel	27 346,93	1 968,00	29 314,93
Sous-total	11 805 645,07	35 341 664,05	47 147 309,12
• **Immobilisations financières :**			
Actions	8 997 874,83	- 3 995 702,83	5 002 172,00
Obligations	-	-	-
Or-Lingots	673 200,00	-	673 200,00
CP courus non échus	-	-	-
Sous-total	9 671 074,83	- 3 995 702,83	5 675 372,00
Amortissements			
• Immobilisations incorporelles			-
• Immobilisations corporelles	298 484,38	517 127,42	815 611,80
• Immobilisations financières	-	-	-
Sous-total	298 484,38	517 127,42	815 611,80
Total de l'actif net immobilisé	**21 178 235,52**	**30 828 833,80**	**52 007 069,32**
Actif circulant			
• **Créances**	-	-	-
Clients et comptes rattachés		-	
Autres créances	15 463,48	24 734,89	40 198,37
Sous-total	15 463,48	24 734,89	40 198,37
• **Disponibilités**			
Banque de France		-	
Société Générale	14 991,73	- 806,80	14 184,93
Caisse d'Epargne	129 182,99	3 875,49	133 058,48
CIC	2 206 152,23	2 694 282,91	4 900 435,14
Sous-total	2 350 326,95	2 697 351,60	5 047 678,55
Total de l'actif circulant	***2 365 790,43***	***2 722 086,49***	***5 087 876,92***
Comptes de régularisation			-
• **Charges constatées d'avance**	-	-	-
• **Produits à recevoir**	-	-	-
Total général	**23 544 025,95**	**33 550 920,29**	**57 094 946,24**

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN PASSIF

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Les mouvements de l'exercice

Eléments d'analyse	Début de l'exercice	Mouvements	Fin de l'exercice
Fonds propres et réserves			
• **Fonds propres**			
Fonds de dotation	801 238,98	635 267,72	1 436 506,70
Fonds sucession Monsieur Langlois	1 325 108,73	-	1 325 108,73
Fonds sucession Madame Langlois	5 817 011,92	-	5 817 011,92
Fonds de réserve	8 986 300,28	5 717 409,53	14 702 709,81
Sous-total	16 928 659,91	6 352 677,25	23 281 337,16
• **Fonds dédiés**	-	12 000 000,00	12 000 000,00
• **Résultat de l'exercice**	6 352 677,25	12 341 301,23	18 693 978,48
Sous-total	6 352 677,25	12 341 301,23	18 693 978,48
Total des fonds propres et réserves	***23 281 337,16***	***30 693 978,48***	***53 975 315,64***
Dettes			
• **Emprunts et dettes financières divers**	132 501,58	2 949 880,44	3 082 382,02
			-
Sous-total	132 501,58	2 949 880,44	3 082 382,02
• **Autres dettes**			
Liberalités à verser	117 000,00	- 114 000,00	3 000,00
Frais divers	13 187,21	21 061,37	34 248,58
Sous-total	130 187,21	- 92 938,63	37 248,58
Total des dettes	***262 688,79***	***2 856 941,81***	***3 119 630,60***
Comptes de régularisation			
• **Produits constatés d'avance**	-	-	-
Total général	***23 544 025,95***	***33 550 920,29***	***57 094 946,24***

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Les variations de l'exercice

Eléments d'analyse	2023	Variations	2024
Résultat d'exploitation			
Produits d'exploitation			
• **Produits**			
Prestations de services - locations	135 079,73	1 076 415,70	1 211 495,43
• **Autres produits**			
Produits de gestion courante	50,00	138,66	188,66
Total des produits d'exploitation	135 129,73	1 076 554,36	1 211 684,09
Charges d'exploitation			
• **Autres achats et charges externes**			
Entretien immobilier / copropriété Souvestre	5 823,58	226,20	6 049,78
Charges et travaux murs commerciaux	20 395,32	128 688,03	149 083,35
EDF-Eau	1 984,37	452,73	2 437,10
Assurances	2 609,78	9 965,02	12 574,80
Frais de déplacements	717,54	1 215,37	1 932,91
Honoraires	18 889,05	99 742,90	118 631,95
Réceptions	2 102,40	- 537,20	1 565,20
Fournitures de bureau	1 663,96	870,24	2 534,20
Abonnement & documentation	35,00	35,00	70,00
Poste & téléphone	964,44	- 248,64	715,80
Cadeaux, dons	153,80	346,20	500,00
Services bancaires	1 242,17	- 234,03	1 008,14
Appointements et charges sociales	48 644,56	11 881,57	60 526,13
Sous-total	105 225,97	252 403,39	357 629,36
• **Impôts, taxes et versements assimilés**			
Taxe foncière	2 106,00	32 850,46	34 956,46
Taxe d' habitation	2 728,00	123,00	2 851,00
Sous-total	4 834,00	32 973,46	37 807,46
• **Dotations aux amortissements**	119 231,19	438 267,98	557 499,17
Sous-total	119 231,19	438 267,98	557 499,17
• **Autres charges**			
Libéralités Recherche scientifique	365 750,00	- 57 750,00	308 000,00
Libéralités Sauvegarde du Patrimoine	631 000,00	269 600,00	900 600,00
Charges diverses de gestion	-	81,96	81,96
Sous-total	996 750,00	211 931,96	1 208 681,96
Total des charges d'exploitation	1 226 041,16	935 576,79	2 161 617,95
Résultat d'exploitation	**- 1 090 911,43**	**140 977,57**	**- 949 933,86**

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Année 2024

(Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Les variations de l'exercice

Eléments d'analyse	2023	Variations	2024
Résultat financier			
Produits financiers			
• **Produits de participation**	-	-	-
Dividendes d'actions	1 346 569,25	- 385 556,19	961 013,06
Sous-total	1 346 569,25	- 385 556,19	961 013,06
• **Produits d'autres valeurs mobilières**			
Coupons obligations	-	-	-
Sous-total	-	-	-
• **Autres intérêts et produits assimilés**			
Intérêts / livret caisse d'épargne	15 981,36	1 732,09	17 713,45
Sous-total	15 981,36	1 732,09	17 713,45
• **Produits nets /cessions val. mobilières de placem.**			
Ventes de droit d' actions		-	
Produits nets / cessions FCP		-	
Produits nets / amortissement d'obligation			
Sous-total	-	-	-
Total des produits financiers	1 362 550,61	- 383 824,10	978 726,51
Charges financières	-	-	-
Total des charges financières	-	-	-
Résultat financier	***1 362 550,61***	***- 383 824,10***	***978 726,51***
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels			
• **Produits sur opérations de gestion**			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	40 371,75	40 371,75
Sous-total	-	40 371,75	40 371,75
• **Produits sur opérations en capital**			
Produits des cessions immobilisations corporelles	7 787 703,14	26 832 813,77	34 620 516,91
Sous-total	7 787 703,14	26 832 813,77	34 620 516,91
Total des produits exceptionnels	7 787 703,14	26 873 185,52	34 660 888,66
• **Charges sur opérations de gestion**			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	-
Sous-total	-	-	-
• **Charges sur opérations en capital**			
Charges des cessions immobilisations corporelles	1 706 665,07	2 289 037,76	3 995 702,83
Sous-total	1 706 665,07	2 289 037,76	3 995 702,83
Total des charges exceptionnelles	1 706 665,07	2 289 037,76	3 995 702,83
Résultat exceptionnel	***6 081 038,07***	***24 584 147,76***	***30 665 185,83***
• **Impôts sur les bénéfices**			-
• **Report en fonds dédiés**	-	12 000 000,00	12 000 000,00
Résultat de l'exercice	***6 352 677,25***	***12 341 301,23***	***18 693 978,48***

Emmanuelle de la Taye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(FONDATION DE L'OUEST)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 JUIN 1974

ANNEE 2024

RAPPORT de GESTION

En 2024 les libéralités que nous avons attribuées et versées dans le cadre de notre aire géographique constituée, rappelons-le, de dix-neuf départements, de la Basse-Normandie au Poitou-Charentes, sont de 308 000 € en faveur de la Recherche scientifique et médicale, et de 900 600 € en faveur de la Sauvegarde du Patrimoine architectural. En voici le détail :

Recherche scientifique et médicale, année 2024:

ESPCI : 158 000€
FAMO :45 000 €
ARMOR :15 000 €
POITIERS :10 000€
VIAUD :50 000 €
EMERAUDE LITTORAL :30 000 €
TOTAL :308 000 €

Sauvegarde du patrimoine architectural, année 2024

Calvados

Abbayes,chapelles :97 000 €

Ille-et-Vilaine

Châteaux,Associations,églises :466 200 €

Manche

Eglises,manoirs,chapelles,moulins : 227 400 €

Morbihan

Associations : 40 000 €

Côtes d'Amor :

Châteaux : 20 000 €

Sarthe :

Châteaux :50 000 €

La répartition géographique de ces libéralités 2024 pour la sauvegarde du Patrimoine architectural est la suivante :

Calvados	97 000 €	Ille-et-Vilaine	466 200 €
Côtes-d'Armor	20 000 €	Manche	227 400 €
Morbihan	40 000 €	TOTAL	900 600 €

Le 4 Mai 2025

Marie-Yvane Daire
Trésorier

Olivier Jobbé Duval
Président